

Mardi 11 juin 2019

Communiqué de Presse

La Fédération Nationale des Arts de la Rue alerte sur les dérives sécuritaires

Pour la 3^{ème} fois en 2 mois, un comédien est empêché de jouer et se retrouve au poste de police dans l'exercice de ses fonctions !

Après les membres du « Chœur de l'art mais rouge » verbalisés le 6 avril dernier à Caen, « Alix M » le 18 mai à la Rochelle, c'était au tour de « Gibé QB » d'être entendu par la police juste avant de monter sur scène.

Auditionné pendant près de 3h, le comédien n'a pas pu assurer la représentation de son spectacle, alors qu'un public nombreux l'attendait déjà, au motif qu'il utilise un pistolet de théâtre chargé à blanc. L'arme de catégorie D (même classement qu'un canif), a pourtant été utilisée pour plus de 200 représentations sans que cela trouble les forces de l'ordre. Mais visiblement à Antibes on doute de la capacité des spectateurs à discerner le vrai du faux et de la responsabilité des artistes et des organisateurs, même après 15 éditions.

Au-delà de l'entrave à la liberté de travailler, c'est la liberté de création qui est bafouée.

Pour rappel, la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, affirme dans son premier article que « *La création artistique est libre* ». La Fédération Nationale des Arts de la Rue condamne fermement toute forme d'attaque contre la liberté d'expression, de création et de circulation dans l'espace public et réaffirme sa conviction que l'espace public doit demeurer un lieu d'expression des libertés citoyennes.

L'espace public appartient à tous, les efforts à déployer collectivement doivent se retrouver dans la défense d'un espace public entendu comme un lieu de débats, de réflexions, d'échanges, de circulation, d'espace de création et de liberté d'expression, et non comme un lieu de restriction des libertés et de répression.

La liberté d'expression est une valeur publique universelle et doit être un repère déterminant de la République.

Contact :

Clémence Tonfoni

Fédération nationale des arts de la rue

221 rue de Belleville, 75019 Paris

clemence@federationartsdelarue.org

06 33 81 22 93